



Centre Communal  
d'Action Sociale

ILE D'YEU

## ***Conseil d'Administration*** ***Du Jeudi 27 Avril 2017 à 14h00***

Le vingt-sept Avril deux mil dix-sept, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

**Présents** : Mmes Anne-Claude CABILIC, Isabelle VIAUD, Alice MARTIN, Maguy DIMIER, Camille TARAUD, Claudette FRADET, Michelle JARNY et Claudie GROISARD

**Absents excusés** : Jean-François LEGEAY

**Procurations** : Mme Brigitte JARNY à Mme Anne-Claude CABILIC  
Mme Mireille BOUTET à Mme Alice MARTIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 Mars 2017.

Conformément au chapitre 1, article 3 du règlement intérieur la vice-présidente demande d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Transformation de postes à l'EHPAD Calypso et Adhésion à l'unité Missions Temporaires du centre de gestion de la Vendée.

La Vice-Présidente demande aux administrateurs d'approuver les points ci-dessus à l'ordre du jour. Ceux-ci sont approuvés.

### ***A l'ordre du Jour :***

#### **CCAS**

##### **I. . AVANCEMENT DE GRADE 2017 AU CCAS TRANSFORMATION DE POSTE**

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée de l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement de grade pour passer au grade supérieur au sein du CCAS.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que la dépense liée aux avancements de grade ci-dessous a été inscrite au budget primitif 2017.

Voici le détail de la proposition pour l'année 2017 :

| <b><u>SITUATION ACTUELLE</u></b>       | <b><u>PROPOSITION AU 14/09/2017</u></b>                         |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1 Adjoint Technique Territorial (1ETP) | 1 Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (1ETP) |

Considérant que rien ne s'oppose à l'avancement de cet agent, Madame la Vice-Présidente propose :

- de transformer le poste, à la date indiquée ci-dessus,
- de valider le nouveau tableau des effectifs ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de transformer le poste, à la date indiquée ci-dessus,
- de valider le nouveau tableau des effectifs ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## **MULTI-ACCUEIL**

### **2. AVANCEMENT DE GRADE 2017 AU MULTI-ACCUEIL « Les P'tits Mousses » TRANSFORMATION DE POSTE**

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée de l'inscription de deux agents sur le tableau annuel d'avancement de grade pour passer au grade supérieur au sein du Multi-Accueil « Les P'tits Mousses ».

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que la dépense liée aux avancements de grade ci-dessous a été inscrite au budget primitif 2017.

Voici le détail de la proposition pour l'année 2017 :

| <b><u>SITUATION ACTUELLE</u></b>                                                      | <b><u>PROPOSITION AU 01/05/2017</u></b>                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe (1ETP) | 1 Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe (1ETP) |
| 1 Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (1ETP)              | 1 Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (1ETP)              |

Considérant que rien ne s'oppose à l'avancement de ces deux agents, Madame la Vice-Présidente propose :

- de transformer les postes ci-dessus au 01/05/2017,
- de valider le nouveau tableau des effectifs ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de transformer les postes, aux dates indiquées ci-dessus,
- de valider le nouveau tableau des effectifs ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## LES CHENES VERTS

### 3. DM – Augmentation de crédit - reprise des provisions pour formation aux soins palliatifs – Sections Dépendance et Soins 2017 - EHPAD « LES CHENES VERTS » :

Considérant la délibération du 23 février 2017 n°17/02/17 relative au départ en formation de 5 agents,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2015 (DM du 23/09/2015 n°15/09/82 pour la section dépendance et DM du 18/01/2016 n°16/01/03 pour la section soins) en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815,

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget 2017 en dépenses au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Considérant que le budget 2017 a été voté par la délibération n°17/03/31 du 30 mars 2017,

Il convient de modifier le budget 2017 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

Le Président propose de voter la modification du budget ci-dessous :

| Intitulés des comptes                  | Augmentation des Recettes |         |                  | Augmentation des Dépenses |         |                  |
|----------------------------------------|---------------------------|---------|------------------|---------------------------|---------|------------------|
|                                        | Compte                    | Section | Montant          | Compte                    | Section | Montant          |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 7815                      | Dép.    | 1 181,87€        |                           |         |                  |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 7815                      | Soins   | 2 757,71€        |                           |         |                  |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                  | 6184                      | Dép.    | 675,00€          |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                  | 6184                      | Soins   | 1 575,00€        |
| Rémunération principale                |                           |         |                  | 64151                     | Dép.    | 506,87€          |
| Rémunération principale                |                           |         |                  | 64151                     | Soins   | 1 182,71€        |
| <b>Totaux égaux - Fonctionnement</b>   |                           |         | <b>3 939,58€</b> |                           |         | <b>3 939,58€</b> |

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De voter la modification du budget ci-dessus :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

**4. DM – Augmentation de crédit - reprise des provisions pour formation ASG (Assistante de Soins en Gériatrie) - Section Soins 2017 - EHPAD « LES CHENES VERTS» :**

Considérant la délibération du 30 mars 2017 n°17/03/32 relative au départ en formation d'un agent,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2015 (Délibération modificative du 18/01/2016 n°16/01/03) en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815,

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget 2017 en dépenses au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Considérant que le budget 2017 a été voté par la délibération n°17/03/31 du 30 mars 2017,

Il convient de modifier le budget 2017 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

Le Président propose de voter la modification du budget ci-dessous :

| Intitulés des comptes                  | Augmentation des Recettes |         |                  | Augmentation des Dépenses |         |                  |
|----------------------------------------|---------------------------|---------|------------------|---------------------------|---------|------------------|
|                                        | Compte                    | Section | Montant          | Compte                    | Section | Montant          |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 7815                      | Soins   | 5 895,80€        |                           |         |                  |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                  | 6184                      | Soins   | 1 630,00€        |
| Voyages et déplacements                |                           |         |                  | 6251                      | Soins   | 740,05€          |
| Missions                               |                           |         |                  | 6256                      | Soins   | 1 005,75€        |
| Rémunération principale                |                           |         |                  | 64151                     | Soins   | 2 520,00€        |
| <b>Totaux égaux - Fonctionnement</b>   |                           |         | <b>5 895,80€</b> |                           |         | <b>5 895,80€</b> |

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De voter la modification du budget ci-dessus :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

**5 DM – Augmentation de crédit - reprise des provisions pour formation DEAES (Diplôme d’Etat d’Accompagnateur Educatif et Social) - Section Soins 2017 - EHPAD « LES CHENES VERTS » :**

Considérant la délibération du 21 avril 2016 n°16/04/55 relative au départ en formation d’un agent social,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l’exercice 2015 (Délibération modificative du 23/09/2015 n°15/09/84) en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815,

Considérant que l’écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget 2017 en dépenses au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Considérant que le budget 2017 a été voté par la délibération n°17/03/31 du 30 mars 2017,

Il convient de modifier le budget 2017 en section soins afin d’ouvrir les crédits nécessaires à l’engagement des dépenses liées à cette formation.

Le Président propose de voter la modification du budget ci-dessous :

| Intitulés des comptes                  | Augmentation des Recettes |         |                  | Augmentation des Dépenses |         |                  |
|----------------------------------------|---------------------------|---------|------------------|---------------------------|---------|------------------|
|                                        | Compte                    | Section | Montant          | Compte                    | Section | Montant          |
| Reprises sur provisions d’exploitation | 7815                      | Soins   | 7 575,70€        |                           |         |                  |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                  | 6184                      | Soins   | 595,50€          |
| Voyages et déplacements                |                           |         |                  | 6251                      | Soins   | 788,25€          |
| Missions                               |                           |         |                  | 6256                      | Soins   | 1061,95€         |
| Rémunération principale                |                           |         |                  | 64151                     | Soins   | 5 130,00€        |
| <b>Totaux égaux - Fonctionnement</b>   |                           |         | <b>7 575,70€</b> |                           |         | <b>7 575,70€</b> |

Le Conseil d’Administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, décide :

De voter la modification du budget ci-dessus :

D’autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente décision.

## **6. OBJET : Transformation de postes à l'EHPAD « Les Chênes Verts »**

Le Président informe l'assemblée de l'inscription de plusieurs agents sur le tableau annuel des avancements de grade pour passer des agents au grade supérieur au sein de l'EHPAD « Les Chênes Verts ».

Le Président informe le conseil d'administration que la dépense liée à l'avancement de grade, est inscrite au budget primitif 2017.

Voici le détail des propositions sur l'année 2017 :

### **Au 1/05/2017**

| SITUATION ACTUELLE                                       | PROPOSITION                                              |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 1 Agent Social (1ETP)                                    | 1 Agent Social Principal de 2ème Classe (1ETP)           |
| 1 Auxiliaire de Soins Principal de 2ème classe (0.80ETP) | 1 Auxiliaire de Soins Principal de 1ère classe (0.80ETP) |
| 1 Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe (1ETP)  | 1 Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe (1ETP)  |

### **Au 1/07/2017**

| SITUATION ACTUELLE       | PROPOSITION                                       |
|--------------------------|---------------------------------------------------|
| 1 Agent Social (0.80ETP) | 1 Agent Social Principal de 2ème Classe (0.80ETP) |
| 1 Agent Social (1ETP)    | 1 Agent Social Principal de 2ème Classe (1ETP)    |

### **Au 1/08/2017**

| SITUATION ACTUELLE       | PROPOSITION                                       |
|--------------------------|---------------------------------------------------|
| 1 Agent Social (0.50ETP) | 1 Agent Social Principal de 2ème Classe (0.50ETP) |

### **Au 1/10/2017**

| SITUATION ACTUELLE                                    | PROPOSITION                                           |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1 Auxiliaire de Soins Principal de 2ème classe (1ETP) | 1 Auxiliaire de Soins Principal de 1ère classe (1ETP) |

**Considérant que rien ne s'oppose à l'avancement de ces agents,**

**Le Président propose :**

- ◆ **DE TRANSFORMER** les postes aux dates proposées.
- ◆ **DE L'AUTORISER** à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ **DE TRANSFORMER** les postes aux dates proposées.
- ◆ **DE L'AUTORISER** à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### **7 DM - Remboursement frais de réouverture de ligne téléphonique - EHPAD LES CHENES VERTS**

Le Président informe l'assemblée d'un changement de logement, à la demande de l'équipe soignante, d'une résidente dans un appartement disposant d'un revêtement de sol adapté au déplacement de l'utilisateur et permettant une surveillance accrue de l'équipe soignante.

Considérant que le déménagement n'était pas le souhait de la résidente, il convient de prendre en charge les frais de réouverture de la ligne téléphonique occasionnés qui s'élèvent à 69,00€.

Considérant que la résidente est décédée, le remboursement sera effectué auprès de son héritier (Attestation de Porte-fort en caution daté du 21/12/2016).

Cette imputation s'effectuera sur le compte 6262 (frais de télécommunication).

Le Président propose de rembourser le montant des frais de la ligne téléphonique à l'héritier porte-fort de la résidente concernée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De rembourser le montant des frais de la ligne téléphonique à l'héritier porte-fort de la résidente concernée.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## CALYPSO

### 8. DM – Augmentation de crédit – reprise des provisions pour formation aux soins palliatifs - Section Hébergement 2017 - EHPAD « CALYPSO » :DM - Investissements dans l'attente du vote du budget primitif 2017

Considérant la délibération du 23 février 2017 n°17/02/16 relative au départ en formation de deux agents,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2016 (Délibération modificative du 20/10/2016 n°16/10/86) en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815,

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget 2017 en dépenses au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Considérant que le budget 2017 a été voté par la délibération n°17/03/34 du 30 mars 2017,

Il convient de modifier le budget 2017 en section hébergement afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

Le Président propose de voter la modification du budget ci-dessous :

| Intitulés des comptes                  | Augmentation des Recettes |         |                  | Augmentation des Dépenses |         |                  |
|----------------------------------------|---------------------------|---------|------------------|---------------------------|---------|------------------|
|                                        | Compte                    | Section | Montant          | Compte                    | Section | Montant          |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 7815                      | HEB     | 1 025,60€        |                           |         |                  |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                  | 6184                      | HEB     | 900,00 €         |
| Rémunération principale                |                           |         |                  | 64151                     | HEB     | 125,60 €         |
| <b>Totaux égaux - Fonctionnement</b>   |                           |         | <b>1 025,60€</b> |                           |         | <b>1 025,60€</b> |

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De voter la modification du budget ci-dessus :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.



**9. DM – Augmentation de crédit - reprise des provisions pour formation ASG (Assistante de Soins en Gériatrie) - Section Soins 2017 - EHPAD « CALYPSO » Modification du tableau des effectifs de l'EHPAD Calypso au 01/01/2017**

Considérant la délibération du 30 mars 2017 n°17/03/35 relative au départ en formation d'un agent,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2015 (Délibération modificative du 23/09/2015 n°15/09/87) en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815,

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget 2017 en dépenses au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Considérant que le budget 2017 a été voté par la délibération n°17/03/34 du 30 mars 2017,

Il convient de modifier le budget 2017 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

Le Président propose de voter la modification du budget ci-dessous :

| Intitulés des comptes                  | Augmentation des Recettes |         |                  | Augmentation des Dépenses |         |                  |
|----------------------------------------|---------------------------|---------|------------------|---------------------------|---------|------------------|
|                                        | Compte                    | Section | Montant          | Compte                    | Section | Montant          |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 7815                      | Soins   | 5 087,00€        |                           |         |                  |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                  | 6184                      | Soins   | 1 630,00€        |
| Voyages et déplacements                |                           |         |                  | 6251                      | Soins   | 331,25€          |
| Missions                               |                           |         |                  | 6256                      | Soins   | 1 005,75€        |
| Rémunération principale                |                           |         |                  | 64151                     | Soins   | 2 120,00€        |
| <b>Totaux égaux - Fonctionnement</b>   |                           |         | <b>5 087,00€</b> |                           |         | <b>5 087,00€</b> |

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De voter la modification du budget ci-dessus :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

**10 DM Augmentation de crédit - reprise des provisions pour formation DU gérontologie SIG (option Soins Infirmiers gériatriques) - Section Soins 2017-EHPAD « CALYPSO » :EHPAD « Calypso » - Convention de formation « Formation aux soins palliatifs » :**

Considérant la délibération du 18 janvier 2016 relative au départ en formation d'un agent,

Considérant que les provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2015 (Délibération modificative du 18/01/2016 n°16/01/07) en recettes au compte 1588 et en dépenses au 6815,

Considérant que l'écriture de reprises sur provisions a été prévue au Budget 2017 en dépenses au compte 1588 ; les recettes seront imputées au compte 7815,

Considérant que le budget 2017 a été voté par la délibération n°17/03/34 du 30 mars 2017,

Il convient de modifier le budget 2017 en section soins afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement des dépenses liées à cette formation.

Le Président propose de voter la modification du budget ci-dessous :

| Intitulés des comptes                  | Augmentation des Recettes |         |                 | Augmentation des Dépenses |         |                 |
|----------------------------------------|---------------------------|---------|-----------------|---------------------------|---------|-----------------|
|                                        | Compte                    | Section | Montant         | Compte                    | Section | Montant         |
| Reprises sur provisions d'exploitation | 7815                      | Soins   | 5647.37€        |                           |         |                 |
| Concours divers (cotisations ...)      |                           |         |                 | 6184                      | Soins   | 1592.50€        |
| Voyages et déplacements                |                           |         |                 | 6251                      | Soins   | 400.08€         |
| Missions                               |                           |         |                 | 6256                      | Soins   | 549.00€         |
| Rémunération principale                |                           |         |                 | 64151                     | Soins   | 3105.79€        |
| <b>Totaux égaux - Fonctionnement</b>   |                           |         | <b>5647.37€</b> |                           |         | <b>5647.37€</b> |

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De voter la modification du budget ci-dessus :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR.

### **OBJET : Transformation de postes à l'EHPAD Calypso**

Le Président informe l'assemblée de l'inscription de plusieurs agents sur le tableau annuel d'avancements de grade pour passer au grade supérieur au sein de l'EHPAD Calypso.

Le Président informe le conseil d'administration que la dépense liée à l'avancement de grade, est inscrite au budget primitif 2017.

Voici le détail des propositions sur l'année 2017 :

#### **Au 1/05/2017**

| SITUATION ACTUELLE                                    | PROPOSITION                                           |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1 Adjoint Technique Principal de 2ème Classe (1ETP)   | 1 Adjoint Technique Principal de 1ère Classe (1ETP)   |
| 1 Auxiliaire de Soins Principal de 2ème classe (1ETP) | 1 Auxiliaire de Soins Principal de 1ère classe (1ETP) |

#### **Au 1/07/2017**

| SITUATION ACTUELLE                                    | PROPOSITION                                           |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1 Auxiliaire de Soins Principal de 2ème classe (1ETP) | 1 Auxiliaire de Soins Principal de 1ère classe (1ETP) |

#### **Au 1/08/2017**

| SITUATION ACTUELLE    | PROPOSITION                                    |
|-----------------------|------------------------------------------------|
| 1 Agent Social (1ETP) | 1 Agent Social Principal de 2ème Classe (1ETP) |

#### **Au 1/11/2017**

| SITUATION ACTUELLE                                    | PROPOSITION                                           |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 1 Auxiliaire de Soins Principal de 2ème classe (1ETP) | 1 Auxiliaire de Soins Principal de 1ère classe (1ETP) |

**Considérant que rien ne s'oppose à l'avancement de ces agents,**

**Le Président propose :**

- ♦ **DE TRANSFORMER** les postes aux dates proposées.
- ♦ **DE L'AUTORISER** à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **DE TRANSFORMER** les postes aux dates proposées.
- ♦ **DE L'AUTORISER** à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

**OBJET : Adhésion à l'unité Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Vendée- CCAS et Multi-accueil**

La vice-Présidente informe qu'il est particulièrement difficile de trouver sur l'île d'Yeu du personnel ayant des compétences spécifiques, pour des remplacements lors d'absences statutaires momentanées (temps partiels, maladies...) ou lors de périodes de surcroît de travail (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activité...)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée gère un service « missions temporaires » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission temporaire (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges sociales dont les cotisations au Centre de Gestion et au CNFPT, les heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et le régime indemnitaire éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission (% précisé dans la convention d'affectation). Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

La Vice-Présidente propose,

- d'adhérer à l'Unité « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 21/04/2017,
- de donner mission à M. Le Président pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement du syndicat,
- d'autoriser M. Le Président à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adhérer à l'Unité « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 21/04/2017,
- de donner mission à M. Le Président pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement du syndicat,
- d'autoriser M. Le Président à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

## **AIDE SOCIALE LEGALE**

Dossiers d'aide sociale en hébergement EHPAD

## **AIDE SOCIALE EXTRA LEGALE**

### **13. Prochain CA**

Le prochain CA ordinaire est prévu le jeudi 11 Mai 2017 à 14h00.

Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 15h30